

4 mars 2014

Prison de Namur
C△S
Commission de Surveillance

Régie des Bâtiments
Monsieur Christian JADOT
Directeur régional
Rue Général Michel, 2
5000 – NAMUR.

Monsieur le Directeur,

Concerne : **Cahier spécial des charges pour la création de douches supplémentaires à la prison de Namur.**

La Commission de surveillance de la prison de Namur a pris connaissance ce 28 février de la réponse apportée à la Direction de la prison (par mail) le 2 janvier 2014 par Peter VERGEIJLEN et qui en substance dit :

"En réponse à la demande de la Commission de Surveillance, je peux vous signaler qu'une première démarche sera réalisée dans les semaines qui suivent.

Il s'agit d'une modification des circuits de chauffage (déplacement de deux radiateurs et déplacement de la conduite de chauffage principale Aile A). Les modifications en question sont indispensables pour permettre les transformations ultérieures dans les locaux destinés aux futures douches de l'Aile A. C'est l'entreprise GILLET de LAROCHE qui s'en charge de ce travail.

La création des douches supplémentaires à l'Aile A en elle-même risque de ne pas se réaliser dans l'immédiat. Suite au rapport du Task Force Opérationnelle de la Régie des Bâtiments (document interne RB octobre 2013), seulement le SPOC RB décidera sur la réalisation des projets.

Pour 2014, les douches ne sont plus reprises dans la liste des priorités, ni dans les budgets 2014. La Régie des Bâtiments souhaite en discuter avec nous lors de la réunion prévue pour le 15 janvier 2014".

La Commission de surveillance est étonnée de la réponse apportée d'autant plus que Monsieur NOE (Régie des Bâtiments) avait annoncé lors d'une réunion le 28 mai 2013 en présence de la Direction que la Régie des Bâtiments devait finaliser (pour fin juillet/août 2013) un cahier spécial des charges pour la création de nouvelles douches, qu'un crédit budgétaire ayant déjà été engagé en février 2013 par le SPF Justice et qu'une attribution du marché pourrait se faire fin 2013.

Tout en pouvant comprendre que la mise en œuvre de tels travaux nécessite le respect de règles administratives, notamment en matière de marchés publics, la problématique du manque d'hygiène à la prison de Namur est interpellant et la Commission de surveillance y est attentive.

La Commission de surveillance m'a demandé de vous réinterroger d'urgence sur ce dossier :

- pour en connaître précisément quel est le planning qui est envisagé pour la création de ses nouvelles douches;
- pour savoir quelle est la destination qui a été réservée au crédit engagé pour lesdits travaux en 2013.

D'avance, nous vous en remercions.

Copie du présent courrier est adressé à Monsieur Eric DELCHEVALERIE, Directeur, au CCSP et au Ministre de la Justice.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre parfaite considération.



Pour la Commission de surveillance,
Alain GENETTE
Secrétaire.